

Association *Avel a-benn, dessine le futur de nos territoires.*

Le 26 avril dernier, une grosse vingtaine d'habitants du Prajou, Beg ar Fri, Christ et alentours se sont retrouvés à l'*Escale de Trobodec* pour exprimer leur attachement à leurs villages et à cette côte paradisiaque où ils vivent, évoquer les risques potentiels qu'ils encourent et envisager les moyens à mettre en œuvre pour assurer, s'il le fallait, leur intégrité.

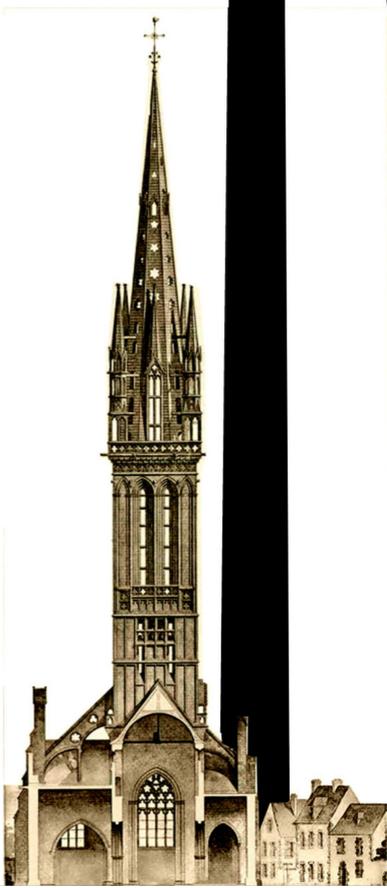
Cette réunion n'était due ni au hasard, ni au seul plaisir de se rencontrer pour partager le même enthousiasme ; elle était la conséquence d'un faisceau d'informations concordantes revenues à leurs oreilles, informations qu'il s'agissait de confirmer ou d'infirmier, en tout cas d'analyser, certes avec prudence mais aussi avec crainte.

Où l'on reparle des éoliennes.

C'est en 1997 qu'un premier projet d'implantation d'une centrale de production d'énergie éolienne a vu le jour à Guimaëc : 14 éoliennes J48 de 90 mètres de haut (mât de 46 mètres de haut et pales de 24 mètres) pour une puissance individuelle de 750 kw devaient être implantées à Kreiz ar Vrac'h. Si la municipalité avait alors émis un avis favorable, le projet dut être abandonné au vu des conclusions du dossier technique qui l'avait jugé peu pertinent.

Aujourd'hui, c'est un projet bien plus ambitieux qui est jeté sur le papier : à Kreiz ar Vrac'h, ce sont cette fois 4 à 6 monstres de 180 mètres de haut, plus de deux fois et demi la hauteur de la flèche de la chapelle du Kreisker, pour une puissance individuelle d'environ 3 Mw, que l'on prévoit d'implanter toujours à Kreiz ar Vrac'h. En sa réunion du 5 mars dernier, le Conseil municipal a justifié sa décision prise à l'unanimité moins deux abstentions de rejeter ce projet jugé inopportun. Aux motifs suivants :

- la zone choisie est une zone à préserver ;
- il serait dommageable d'artificialiser un paysage jusqu'alors préservé par un tel projet qui, s'il était réalisé, porterait « atteinte de manière certaine aux paysages de notre façade côtière » ;
- les raisons qui avaient conduit à l'abandon du projet de 1997 demeurent aujourd'hui toujours les mêmes : la proximité avec le site remarquable de Beg ar Fri et la fragilité juridique de l'opération.



Des procédures contestables.

Ce qui, par contre, a bien changé, ce sont les procédures préalables à de telles opérations d'aménagement du territoire. Depuis le 1^{er} janvier 2019, en effet, à titre expérimental et pour une durée de trois ans, les enquêtes publiques sont remplacées en Bretagne et Hauts de France par une consultation du public sur internet. Pire, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) n'ont plus besoin de passer par la case « enquête publique » pour voir le jour.

Mais ce n'est pas tout. Encore plus contestables sont les décrets en cours d'étude visant à « simplifier » [*sic*], en fait à alléger les règles imposées par la législation relative à la protection des sites classés en sites inscrits (349 en Bretagne) pourtant parfaitement définies par les articles L.341-1 à 342-22 du code de l'Environnement et la loi du 2 mai 1930 et concernant « les monuments naturels ou les sites présentant un caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». Ces décrets publiés, l'ensemble des autorisations de travaux sur ces sites remarquables et protégés (construction, aménagement, démolition, extraction, ...) échappera au Ministère de l'environnement pour être dévolu aux préfets¹.

Quant aux délibérations des conseils municipaux, elles ne sont plus dorénavant que consultatives.

Avel a-benn, une association de vigilance.

Face à un constat aussi inquiétant et conscients des risques imminents que court notre territoire, ce territoire d'exception qui attire et fidélise chaque année un public de plus en plus nombreux, cette *vingtaine d'habitants du Prajou, Beg ar Fri, Christ et alentours* réunis à l'*Escale de Trobodec*, tous amoureux et protecteurs de leur patrimoine commun, a décidé de créer une association : *Avel a-benn, dessine le futur de nos territoires*, *Avel a-benn* (« vent debout » en français) parce que nous serons toujours vent debout contre des projets irresponsables et contraires à l'intérêt commun ; *Dessine le futur de nos territoires* parce que nous ne sommes pas des opposants systématiques mais, tout au contraire, des inconditionnels de la promotion des intérêts réfléchis de nos territoires.

Avel a-benn, dessine le futur de nos territoires, a pour but :

- de sauvegarder, protéger, valoriser et promouvoir le patrimoine du littoral du *Petit Trégor* sous toutes ses formes : naturel, architectural, ethnographique, ... entendu que le littoral est la « partie d'un pays située au contact de la mer et comprenant l'espace soumis aux forces marines agissant au contact des terres. » (*Trésor de la langue française*)
- de protéger et défendre le cadre de vie, la propriété et la sécurité des habitants contre tous les actes ou décisions négatifs qui pourraient survenir en matière administrative, économique, environnementale, immobilière, touristique, urbaine ou autres.
- de protéger et défendre la biodiversité, la faune et la flore.
- d'entreprendre, participer et coopérer à toute démarche, opération ou manifestation légale contribuant à la poursuite des objectifs de l'association.

¹ Une consultation publique est ouverte du 31 mai au 20 juin 2019 sur le site http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/spip.php?page=article&id_article=1959

Elle se fixe également pour objectifs :

- de sensibiliser et d'informer régulièrement les citoyens et les élus.
- de favoriser et entretenir le dialogue avec tous les secteurs concernés.
- de dénoncer, s'il le fallait, les projets incompatibles avec les buts de l'association, comme par exemple l'installation de parcs éoliens, en s'y opposant par tous moyens et recours légaux et par toutes actions en justice qui pourraient être jugées nécessaires.

Pour ce faire, l'association se réfèrera notamment et constamment à la *Convention européenne des paysages* qui, en droit français, a force de loi, ainsi qu'à la *Commission supérieure des sites, perspectives et paysages*, et tiendra au courant et rendra compte de ses actions la *Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France*.

Avel a-benn, une association constructive et citoyenne.

Il se dit et s'écrit bien des choses sur les éoliennes, à dire vrai bien trop de choses pour que tous ces avis soient parfaitement honnêtes. Notre association n'est pas composée d'opposants *a priori*, d'intégristes de la critique, de pourfendeurs de la modernité, d'aficionados de la contestation. Nous sommes des Bretons conscients d'une qualité de vie hors normes qui fait la réputation de notre pays depuis des lustres ; nous sommes respectueux et protecteurs de notre littoral, défenseurs de notre culture et de l'exceptionnel patrimoine que nous avons à gérer. Pour faire bref, nous sommes des inconditionnels de cette phrase attribuée à Saint-Exupéry : *Nous n'héritons pas le patrimoine de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants*. Nous voulons donc le protéger sans toutefois le muséifier. Notre démarche est avant tout une démarche citoyenne.

En créant cette association, nous souhaitons avoir un accès à toutes les pièces des dossiers impactant notre territoire et son avenir ; nous voulons pouvoir juger objectivement des bénéfices espérés (rêvés ?) et des risques (des dangers ?) encourus. Nous refusons de signer un chèque en blanc à des multinationales apatrides dont le seul mobile serait l'appât du gain.

Pour l'association, le président

François-Yves LE BLANC



« AVEL A-BENN

Dessine le futur de nos territoires »
Association loi 1901

Siège social : Kerranormand 29620 GUIMAËC.

Adresse électronique : contac@avel-a-benn.fr